



Structuration de l'Enseignement Supérieur Régional

Contribution FSU Lille 1 (SNASUB, SNCS, SNESUP)



La FSU définira sa position sur tout projet de restructuration universitaire sur la base des principes suivants :

- un périmètre strictement cantonné au **secteur public**,
- le maintien de la **diversité** des formations dispensées, des disciplines enseignées, des thématiques de recherche et notamment du lien entre Enseignement et Recherche car notre région n'a pas vocation ni intérêt à se cantonner à quelques créneaux,
- un maillage géographique **équitable et cohérent**, une politique d'**équité en matière de droits d'inscription et de conditions d'admission** garantissant un accès à l'ensemble des bacheliers,
- une politique en matière sociale et d'emplois visant à **améliorer effectivement les conditions de travail des personnels comme celles des étudiants**,
- une action continue visant à **combler le gros retard régional en personnels des organismes de recherche (CNRS, etc)**
- le maintien des personnels (notamment ceux recrutés à l'avenir) dans la **fonction publique** ainsi que la mise en œuvre rapide d'une politique de **résorption de la précarité chronique** des personnels contractuels, toutes fonctions et tous statuts confondus, afin de leur assurer la stabilité qui correspond au rôle essentiel qu'ils assument dans le fonctionnement universitaire,
- un mode de **financement majoritairement public et pérenne** qui seul permet la réalisation des missions de service public de l'enseignement supérieur et d'une recherche indépendante et évite aux établissements de tomber dans des logiques de pure prestation de service aux entreprises et collectivités locales,
- une **direction** assurée par des **instances élues au suffrage direct, représentatives des différentes catégories de personnels et d'usagers**, appuyée sur un fonctionnement démocratique et transparent garanti pour l'ensemble des niveaux de décisions,
- la garantie des traditionnelles **libertés académiques et de conscience des universitaires** dans l'exercice de leurs missions.

Quel est notre regard sur la structuration actuelle des universités et les projets en cours d'élaboration ?

Dès l'annonce publique du projet de loi, nous avons dénoncé les atteintes portées par la loi LRU, à l'encontre notamment :

- de l'exercice démocratique du pouvoir au sein des universités : accroissement des pouvoirs entre les mains des présidents, réduction des compétences du Conseil Scientifique et du Conseil des Études et de la Vie Universitaire, réduction du nombre des élus au sein du Conseil d'Administration et instauration d'une prime à la liste majoritaire dans les collèges A et B entamant la représentativité de cette instance,
- du principe d'indépendance des enseignants-chercheurs : mode de recrutement (comités de sélection et CA restreint devenant jury de concours, droit de veto des

présidents), définition locale des obligations statutaires des enseignants-chercheurs (principes généraux de répartition des obligations de service) par le CA, les compétences élargies en matière de gestion des ressources humaines,... Ce point n'est pas anodin : Pour rappel, un certain nombre de ces points examinés au Conseil d'État en Juin 2010 lors de recours déposés ont été renvoyés pour un examen au Conseil Constitutionnel au motif du **caractère sérieux de l'atteinte au principe constitutionnel d'indépendance**.

- **de l'autonomie scientifique et pédagogique des universités** : financements ministériels contractualisés, sur des indicateurs de performance très discutables, création de fondations permettant aux donateurs d'orienter à leur guise l'usage des fonds octroyés.

Le PRES régional et son statut d'Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS), que nos élus ont combattu au sein du CA de Lille 1 en raison d'une part de l'entrée de membres associés représentants du secteur marchand ou confessionnel et d'autre part d'un CA désormais représentatif non des personnels et étudiants, mais des établissements fondateurs et associés, **a démontré toute sa nocivité** :

- **pratiques opaques et antidémocratiques** : des orientations cautionnées ou exercées par des représentants désignés par les établissements mais non élus par les personnels, intervenant sans aucun mandat de leurs CA respectifs,
- **poids grandissant donné aux partenaires du secteur privé et aux collectivités locales** par l'inflation du nombre de ses membres associés, toutes pratiques que l'on demande a posteriori aux différents CA des membres fondateurs d'avaliser,
- **ingérence croissante dans les politiques des universités de la région** : intrusion dans le portage du plan campus, pilotage des projets liés au Grand Emprunt, projet de création d'une plate-forme en matière de valorisation et position officielle de son Président sur la structuration régionale des universités.

Tout nouveau projet de structuration doit selon nous commencer par mettre en débat le maintien du PRES dans sa forme actuelle et exposer ses dérives. On ne peut accepter qu'il demeure l'instance décisionnelle majeure, à peine toilettée par une évolution en « fédération » d'une partie de ses membres. Plus grave, les appels à transférer des compétences (voir notamment l'intervention de Valérie Péresse à Lille 3 du 15 Juin 2010), notamment en matière immobilière, pour assurer le pilotage des grands projets (plan campus et futur Grand Emprunt) ne peuvent que nous inquiéter sur le pouvoir grandissant de cette structure prétendument « coopérative ».

L'examen du texte intitulé « premières réflexions contributives au projet de création de l'Université Lille Nord de France », amène de notre part de nombreuses réserves :

- **Certains des objectifs affichés** (dans la pure ligne politique des promoteurs du Grand Emprunt) **sont à même de remettre en question le maintien de la diversité des thématiques d'enseignement et de recherche et la garantie d'une indépendance en matière de recherche.** Ainsi, le discours exhortant à « renforcer l'ancrage économique et social de l'enseignement supérieur sur son territoire » tout en étant « à l'avant-garde des évolutions économiques, sociales et environnementales » est susceptible de mettre en péril l'universalité des missions des universités et l'indépendance des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs.
- De même, le projet scientifique énumère : « renforcer les points d'excellence », « permettre le développement de thématiques pour lesquelles les talents et compétences sont déjà reconnus », « ces thématiques sont pleinement légitimées tant par la masse critique des chercheurs que par leur

impact sociétal ».

Or le même discours est tenu sur l'offre régionale de formation et ses « domaines d'excellence ». **Qu'en est-il alors des autres thématiques existantes ?** Si organiser les campus (lieux géographiques actuels de l'implantation des universités et des écoles) sur la base « des spécialisations thématiques ou disciplinaires » pour en constituer des « pôles de référence autour de ces spécialités » est un discours qui se veut rassurant auprès des établissements concernés et des collectivités locales, **il l'est bien moins à destination des personnels et usagers qui s'interrogent légitimement sur le devenir des formations et thématiques non retenus dans ces spécialisations.**

- **Il ne contient rien sur le périmètre ni sur les statuts envisagés de l'ensemble** : il est question de faire émerger un grand ensemble d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation sans préciser s'il s'agira bien d'un Établissement Public !
- **Il ne comporte aucune garantie d'une direction représentative et démocratique** : sur l'organisation, alors que les collèges projetés sont chargés de la mise en œuvre du projet scientifique et pédagogique, rien n'est dit sur l'instance qui définira et entérinera ces projets ! Le silence sur ce point est à même de nous faire craindre le renforcement en parallèle du PRES « fédération » qui deviendrait l'instance clé de construction des projets scientifiques et pédagogiques.
- **Il ignore l'impact potentiellement néfaste sur les personnels** : mutualisation des services, mobilité, interventions sur plusieurs sites, politique de recrutement, politique sociale. Il ne contient aucun engagement sur la résorption de la précarité. Les personnels sont les grands oubliés de ce texte qui ne semble exister que pour justifier un dépôt à l'appel d'offre « Grand Emprunt ».

Enfin, nous regrettons que la rédaction d'un tel projet d'évolution structurelle régionale n'ait pas été précédée d'un bilan des coopérations inter-universitaires régionales déjà mises en œuvre et des besoins de coopération non satisfaits, puis d'un débat ouvert sur les réponses à apporter, avec à chacune de ces étapes la participation de l'ensemble des personnels et usagers de l'université de Lille 1, ainsi que des cinq autres universités de la région.

Pour l'ensemble de ces raisons, ce texte actuel ne peut recevoir l'assentiment de la FSU. Nous demandons donc que les principes énoncés au début de cette contribution soient clairement adoptés dans tout projet de restructuration universitaire et appelons tous les personnels à nous soutenir dans cette voie.

Nous réitérons notre demande de consultation des personnels des universités concernés sur le projet dès qu'il comportera une explicitation claire des statuts, des structures de gouvernement et des politiques en matière des personnels. Nous ne saurions considérer cet « appel à contributions » sur un texte de réflexions même modifié à la marge par une assemblée des personnels, comme une véritable consultation des personnels. Ceux-ci doivent pouvoir, in fine, exprimer, sans équivoque, leur accord ou désaccord sur le modèle d'université régionale dont les porteurs du projet entendent proposer -sinon imposer- la mise en place.